

ASSEMBLÉE NATIONALE

11 juillet 2022

MESURES D'URGENCE POUR LA PROTECTION DU POUVOIR D'ACHAT - (N° 19)

Adopté

AMENDEMENT

N ° AS381

présenté par
Mme Parmentier-Lecocq, rapporteure

ARTICLE PREMIER

À la première phrase de l'alinéa 9, substituer au mot :

« énumérées »

le mot :

« prévues ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Rédactionnel